



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **28 mars 2013**

Délibération n° 2013-3796

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Volet enseignement supérieur et recherche - Opération Résidence chercheurs Lirondelle - Individualisation d'autorisation de programme et attribution d'une subvention d'équipement au Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Lyon-Saint Etienne**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 mars 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : vendredi 29 mars 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mmes Guillemot, Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Kabalo, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, MM. Lévêque, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mmes Rabatel, Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Lebuhotel), Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Barral (pouvoir à M. Vincent), Bouju (pouvoir à M. Reppelin), Assi (pouvoir à M. Buffet), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), M. Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bocquet (pouvoir à M. Geourjon), Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Bernard B.), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Gillet), Lambert (pouvoir à M. Longueval), Mme Levy (pouvoir à M. Augoyard), M. Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Pallega, MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas, Mme Yéremian (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barge, Bolliet, Llung, Louis, Muet, Nissanian, Touraine.

Conseil de communauté du 28 mars 2013**Délibération n° 2013-3796**

commission principale : développement économique

objet : **Contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Volet enseignement supérieur et recherche - Opération Résidence chercheurs Lirondelle - Individualisation d'autorisation de programme et attribution d'une subvention d'équipement au Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Lyon-Saint Etienne**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre du plan de mandat 2008-2014, la Communauté urbaine de Lyon affirme sa volonté de soutenir l'innovation, l'université et la recherche, porteurs de la croissance économique, afin de faire de l'agglomération lyonnaise un territoire dynamique et attractif sur la scène internationale.

La convention de site en application du contrat de projets Etat-Région 2007-2013 (CPER) volet enseignement supérieur-vie étudiante et recherche, a été approuvée par délibération n° 2008-4830 du Conseil du 11 février 2008. Cette convention de site prévoit, notamment, sur le volet "Enseignement supérieur", la restructuration de la résidence étudiante Lirondelle, projet porté par le CROUS de Lyon-Saint Etienne.

a) - Le projet "Résidence pour chercheurs Lirondelle"

La résidence Lirondelle est une résidence déjà existante, située au 6, rue Rachais à Lyon 3°, qui compte actuellement 100 chambres destinées à l'accueil d'étudiants. Elle a un positionnement central desservi par la station de métro Garibaldi et à proximité des sites universitaires de la Manufacture des tabacs et des quais. Le bâtiment a une forte valeur architecturale avec un ensemble datant du 16° siècle, une cour arborée et une ancienne chapelle. Le site est fermé depuis septembre 2012 pour des raisons de vétusté.

Le projet de restructuration de ce bâtiment a été inscrit au CPER 2007-2013, dans l'objectif de faire évoluer cette résidence vers un accueil mixte étudiants-chercheurs. Il prévoit la transformation des 100 chambres étudiantes, avec 2 entités distinctes : une résidence "chercheurs" dans l'aile est, regroupant 22 studios et un foyer détente, dont l'accès se fera par la chapelle et une résidence "étudiante" de 77 chambres dans l'aile nord, avec 4 cuisines collectives, dont l'accès se fera par la cour.

b) - Programmation et plan de financement prévisionnel

Le permis de construire de cette opération a été déposé fin janvier 2013. Le projet est, aujourd'hui, en phase de consultation des entreprises.

Le démarrage des travaux est prévu en avril 2013 et la livraison en juin 2014.

Le coût de la restructuration de la résidence Lirondelle s'élève à 4,11 millions €. Le financement est assuré par la participation de la Communauté urbaine, de la Région Rhône-Alpes et du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires (CNOUS) (par une contractualisation avec l'Etat).

Le financement de la Communauté urbaine est sollicité sur la partie "résidence chercheurs".

La participation des différents financeurs s'établit ainsi :

	Contrat de projets Etat-Région (CPER)			
Opérations Résidence Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS)	Communauté urbaine de Lyon	Région Rhône- Alpes	Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) (contractualisation Etat)	Montant total
22 studios chercheurs	1,3 M€	0	0,5 M€	1,8 M€
77 chambres étudiantes	0	1,2 M€	1,11 M€	2,31 M€
Total	1,3 M€	1,2 M€	1,61 M€	4,11 M€

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de restructuration de la résidence Lirondelle prévu par la convention d'application du site de Lyon du contrat de projet Etat-Région (CPER) 2007-2013 volet "Recherche, enseignement supérieur et vie étudiante" (Avenants n° 1 et 2).

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme P03 - Enseignement supérieur et recherche, sur l'opération n° 0P03O2838 pour un montant de 1 300 000 € en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier suivant :

- 650 000 € en 2013,

- 650 000 € en 2014.

3° - Approuve

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 1 300 000 € au profit du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Lyon-Saint Etienne,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le CROUS de Lyon-Saint Etienne définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

4° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

5° - La dépense d'investissement de 1 300 000 € sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal - exercices 2013 et 2014 - compte 204 182 - fonction 90, selon l'échéancier suivant :

- 650 000 € en 2013,

- 650 000 € en 2014.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 mars 2013.